RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01250
Numéro SIREN : 819 031 071
Nom ou dénomination : SODIMER

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt 24698

TALENZ
GROUPE FIDORG

ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	530 000		530 000	530 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 359 185		1 359 185	1 359 185
Constructions	2 162 731	570 029	1 592 702	1 677 612
Installations techniques, matériel et outillage industriels	487 450	265 302	222 149	239 391
Autres immobilisations corporelles	947 552	456 868	490 684	547 742
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	384		384	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**5 487 302**	**1 292 199**	**4 195 104**	**4 353 929**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	794 613		794 613	650 808
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	70 490		70 490	53 908
Autres créances	264 289		264 289	353 918
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	151 720		151 720	242 736
Charges constatées d'avance (3)	17 021		17 021	7 674
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 298 133**		**1 298 133**	**1 309 044**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 785 435**	**1 292 199**	**5 493 236**	**5 662 973**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 270 056	-1 276 896
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-24 125**	**6 840**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**705 819**	**729 944**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	28 000	28 000
Provisions pour charges	8 447	20 265
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**36 447**	**48 265**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 020 746	2 297 442
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 598 540	1 578 729
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	906 928	774 650
Dettes fiscales et sociales	224 737	222 635
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19	11 309
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**4 750 970**	**4 884 764**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**5 493 236**	**5 662 973**
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 004 649	2 004 649
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 746 321	2 880 115
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	10 181 598		10 181 598	9 618 669
Production vendue (biens)	21 980		21 980	464 803
Production vendue (services)	31 007		31 007	43 696
Chiffre d'affaires net	**10 234 586**		**10 234 586**	**10 127 167**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			53 560	49 428
Autres produits			20 498	3 858
Total produits d'exploitation (I)			**10 308 644**	**10 180 453**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			7 995 932	7 483 773
Variations de stock			-143 805	-12 218
Achats de matières premières et autres approvisionnements				306 110
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 021 084	1 005 742
Impôts, taxes et versements assimilés			113 070	124 075
Salaires et traitements			820 027	783 925
Charges sociales			215 502	199 049
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			243 712	226 692
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				28 000
Autres charges			2 772	6 964
Total charges d'exploitation (II)			**10 268 294**	**10 152 111**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**40 350**	**28 341**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 364	2 587
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**3 364**	**2 587**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			61 299	57 782
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**61 299**	**57 782**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-57 935**	**-55 195**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**-17 585**	**-26 853**

Compte de résultat(suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 719	63 064
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**5 719**	**63 064**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	442	5 046
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 754
Total charges exceptionnelles (VIII)	**442**	**9 800**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**5 277**	**53 264**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 818	19 571
Total des produits (I+III+V+VII)	**10 317 727**	**10 246 104**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**10 341 853**	**10 239 264**
BENEFICE OU PERTE	**-24 125**	**6 840**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

TALENZ
GROUPE FIDORG

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société :
SARL SODIMER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 493 236 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 24 125 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.
Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).
Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de cloture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes , les stocks et les en-cours sont valorisés :
- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2021

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	530 000			530 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	**530 000**			**530 000**
- Terrains	1 359 185			1 359 185
- Constructions sur sol propre	1 990 815			1 990 815
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	171 916			171 916
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	464 452	23 667	669	487 450
- Installations générales, agencements aménagements divers	880 337	60 835	1 312	939 861
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 691			7 691
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**4 874 397**	**84 503**	**1 981**	**4 956 918**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		384		384
Immobilisations financières		**384**		**384**
ACTIF IMMOBILISE	**5 404 397**	**84 887**	**1 981**	**5 487 302**

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	530 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**530 000**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	438 808	76 314		515 123
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	46 311	8 596		54 907
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	225 061	40 909	669	265 302
- Installations générales, agencements aménagements divers	335 368	116 479	1 312	450 535
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 919	1 413		6 333
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 050 467**	**243 712**	**1 981**	**1 292 199**
ACTIF IMMOBILISE	**1 050 467**	**243 712**	**1 981**	**1 292 199**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	384		384
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 490	70 490	
Autres	264 289	264 289	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 021	17 021	
Total	**352 184**	**351 800**	**384**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	114 028
Disponibilités	
Total	**114 028**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	20 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	20 000	100,00

Notes sur le bilan

Provisions

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 020 746	16 097		2 004 649
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	906 928	906 928		
Dettes fiscales et sociales	224 737	224 737		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 598 560	1 598 560		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 750 970**	**2 746 321**		**2 004 649**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	275 613			
(**) Dont envers les associés	562 471			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 097
Emprunts et dettes financières divers	27 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 409
Dettes fiscales et sociales	119 273
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	**281 544**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	17 021
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**17 021**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises	7 995 932	483 301
Achats de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Achats de matériel, équipements et travaux		
Achats non stockés de matières et fournitures	153 412	
TOTAL	**8 149 344**	**483 301**

Autres informations

OUVRIERS : 1
AGENTS DE MAITRISE : 3
CADRES : 1
EMPLOYES : 29

TOTAL : 34

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Prêt CIC garantie par inscription de privilège de prêteur de deniers	*1 250 000*
Prêt BNP garantie par inscription de privilège de prêteur de deniers le tout en premier rang passé avec le CI	*1 250 000*
Prêt BNP garantie par nantissement du fonds de commerce	*800 000*
Autres engagements donnés	3 300 000
Total	**3 300 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 30 674 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

SODIMER

SAS au capital de 2 000 000 €
Siège social : 49 Avenue Montesquieu
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX B 819 031 071

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois
Le quinze juin
A quatorze heures trente

Les actionnaires de la société **« SODIMER »**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €, divisé en 20 000 actions de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans les locaux de la Sas « ***OUISDIS*** » sise Route de Caen à OUISTREHAM (14150), sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- **SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE**, propriétaire de 10 000 actions
 Représentée par Monsieur...Jean Charles BEGORRE

- **GH PARTICIPATIONS,** propriétaire de 10 000 actions
 Représentée par Monsieur Guillaume HALLEY

Seules associées de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la Société « GH PARTICIPATIONS », Présidente de la société, elle-même représentée par Monsieur Guillaume HALLEY.

La société AUDITORIA, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée, est présente.

Sont également présents :
Monsieur Eric BATTEUR : Expert-comptable
Monsieur Franck MAZIE : Juriste

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le ***31/12/2022*** et quitus au Président

JCB

- Affectation du résultat distribuable
- Rémunération de la Présidence

Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications statutaires sur la tenue des Assemblées Générales en visio-conférence
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2022**
- le rapport de gestion établi par le Président
- le rapport spécial du commissaire aux comptes
- le rapport du commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux
- le rapport du Président
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, puis du rapport du commissaire aux comptes et de son rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport sur les comptes sociaux du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

L'Assemblée Générale constate l'absence de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de son Président et décide d'affecter la **perte** de l'exercice s'élevant à **-24 125,20 €** au compte **« *Report à Nouveau* ».**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'est pas intervenu de distribution de dividendes au titre des 3 exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JCB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de nouvelle convention règlementée au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 et de la poursuite des conventions antérieurement approuvées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la fixation de la rémunération de la Présidence de la Société au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 et des exercices suivants pour un montant annuel de 165 000 € HT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale valide le budget d'investissement présenté par la Présidence pour un montant de l'ordre de 180 000 €

Ces investissements seront financés par un crédit-bail mobilier d'une durée de 7 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Afin de pouvoir tenir les Assemblées Générales en visio-conférence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 20 des statuts comme suit :

« ARTICLE 20 – MODALITES

Les décisions collectives résultent d'une Assemblée Générale, d'une consultation écrite ou d'une décision immédiate.

1 - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Président ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs associés réunissant le dixième au moins du capital ou à la demande du Comité d'Entreprise en cas d'urgence. Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Un ou plusieurs associés détenant le quart des actions peuvent demander la réunion d'une Assemblée.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation ou par tous moyens de visio-conférence et de télécommunication, utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JCB

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

Société « GH PARTICIPATIONS »
Représentée par Guillaume HALLEY

Société « AMIDIS »
Représentée par Jean Charles BEGORRE

auditoria
GROUPE EXTENCIA

SAS SODIMER

49 Avenue Montesquieu
33700 MERIGNAC

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Sommaire

Rapport sur les comptes annuels
Bilan, Compte de résultat, Annexe

Auditoria
2, rue Claude Boucher 33300 Bordeaux
05 57 10 28 22 contact.auditoria@extencia.fr www.extencia.fr

SAS SODIMER
49, Avenue Montesquieu
33700 MERIGNAC

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODIMER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Fonds commercial » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe mentionne les règles d'évaluation du fonds de commerce. Dans le cadre de nos travaux et appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent ayant conduit à l'absence de dépréciation du fonds de commerce.

La note « Stocks » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation des stocks de la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes d'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit légal des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 25 mai 2023

SARL AUDITORIA
Pierre RIBAC
Commissaire aux Comptes

Certifié Conforme
à l'Original

SARL SODIMER

49 avenue de Montesquieu

33700 MERIGNAC

Siret : 81903107100015

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

TALENZ
GROUPE FIDORG

FIDORG NORMANDIE

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@talenz-fidorg.fr
Bayeux :	10, boulevard Sadi Carnot - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@talenz-fidorg.fr
Deauville :	Rue des Bateliers - ZI - 14800 Touques	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@talenz-fidorg.fr
Flers :	15, rue du Théâtre - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 82 00	email : flers@talenz-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@talenz-fidorg.fr
Toulouse :	78, allée Jean Jaurès - Le Pré - Bât F - 31000 Toulouse	Tél : 05 61 63 32 76	email : toulouse@talenz-fidorg.fr
Vire :	3, rue des Halles – BP 70058 – 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@talenz-fidorg.fr

fidorg.talenz.fr

S.A.S. au capital de 2 126 000 €uros inscrite au tableau de l'ordre de la région de Rouen-Normandie
R.C.S. Caen 492 308 804 - A.P.E. 6920 Z - N° gestion de 2006 B 770 - N° intracommunautaire FR 23 492308804